



# NANCY – METZ

Bulletin de la section académique du  
Syndicat National de l'Éducation Physique

## SNEP-FSU

17, rue Drouin 54000 Nancy

Téléphone : 06.03.19.45.69

s3-nancy@snepsfu.net

**TRIMESTRIEL n° 97/2019**

**JUILLET-AOUT-SEPTEMBRE**

Imprimé par nos soins.

Directeur de la publication : Roberto Ernesti

57050 Metz Nord. Prix unitaire 1 Euro

N° ISSN 1269-4282, n° CPPAP 1123 S 06762

# Info

## **DIVISER POUR MIEUX REGNER**

Congrès FSU - J & S	2
Retraites - Adhésion	3
Rejoindre le SNEP	4
ADP - rentrée 2019	5
Document à conserver	6-7
PAF SNEP - audience - PP	8
UNSS - CAPA Classe Exc	9
TZR - décès - RDV carrière	10
Actu corpo - Muts Intra	11
Actu corpo - Hors Classe	12

Le gouvernement et le ministère de l'Éducation Nationale veulent faire passer « la pilule » des réformes néfastes qui s'accumulent (lois Fonction Publique, « Ecole de la confiance », réforme du lycée et du baccalauréat, retraites, etc...) et cacher la véritable motivation de toutes ces mesures : fragiliser les services publics et faire des économies, et tout ça au moment où il est annoncé que la France est devenue championne d'Europe du versement des dividendes aux actionnaires des grandes entreprises. A la rentrée, recevant les recteurs, le ministre a rejeté l'idée du « Mammouth » et a évoqué l'Éducation Nationale comme constituée d'une multitude de colibris : c'est sans doute parce qu'on peut les nourrir de quelques graines.

Pour parvenir à ses fins, le pouvoir choisit une stratégie vieille comme le monde : accorder quelques privilèges particuliers au détriment de l'intérêt général.

Quelques exemples :

En multipliant le recours aux heures supplémentaires, ce qui n'est pas négligeable surtout pour les plus jeunes de nos collègues, le gouvernement fait l'économie (c'est le cas de le dire) d'une véritable revalorisation salariale pour tous et d'un nécessaire plan d'embauche en augmentant significativement le nombre de postes aux concours. Ne vous trompez pas : ces HSA sont des variables d'ajustement que vous n'êtes pas certains de voir accordées partout et tous les ans.

En réalisant des tableaux de promotion soit disant fondés sur le mérite, alors qu'elle est incapable de définir objectivement cette notion de mérite, l'Administration crée un fort et légitime ressentiment de la part de la majorité de nos collègues.

Avec la réforme du lycée, c'est une mise en concurrence et une fragilisation des différentes disciplines qui est instaurée.

Face à ces attaques, à cette volonté de diviser, privilégier l'intérêt collectif n'est pas une option, c'est un **DEVOIR** et une **NECESSITE** !

Nous vous invitons à rejoindre nos rangs en vous syndiquant, en participant à nos réunions et à nos stages.

**BONNE RENTREE A TOUTES ET A TOUS**

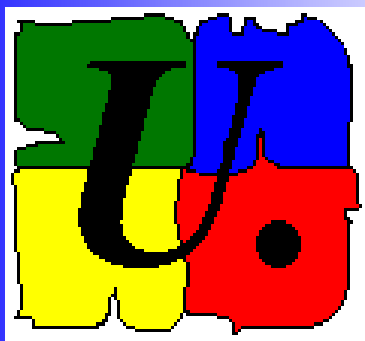
Patrick Chevallier

Co Secrétaire Académique du SNEP-FSU

**JOURNEE D'ACTION INTERSYNDICALE**  
**MARDI 24 SEPTEMBRE**



Ce bulletin est envoyé à tous les collègues de l'académie grâce aux cotisations des syndiqués





La FSU regroupe, avec le SNEP, les principaux syndicats de l'Éducation (SNES, SNUipp, SNESUP, ...) mais aussi des collectivités territoriales (SNUTER -les agents- ...) et d'autres secteurs de la Fonction Publique (environnement, justice, recherche, emploi, formation professionnelle ...). C'est **notre fédération**. Elle **tiendra son congrès national du 9 au 13 décembre 2019**.

### SOMMES-NOUS CONCERNÉS ?

Les fonctions du congrès sont d'apprécier le bilan du mandat passé (vote du rapport d'activité) ; de définir les principes généraux d'organisation et d'action de l'activité syndicale et d'élire les organismes de direction (vote d'orientation) pour le mandat à venir ; de définir les principales revendications sur les grands dossiers. Chaque syndiqué(e) est concerné(e) et sera appelé(e) à voter. C'est un droit démocratique qui s'use que si l'on ne s'en sert pas et une nécessité pour que la fédération reflète au mieux l'avis des adhérent(e)s. **Les adhérent(e)s du SNEP sont donc concerné(e)s.**

### PHASE DÉPARTEMENTALE

La FSU est organisée au niveau départemental. La préparation du congrès national aura lieu à ce niveau. Les modalités peuvent varier légèrement d'un département à l'autre. En plus des publications nationales de la FSU, un bulletin SNEP spécial sera adressé aux adhérent(e)s SNEP de l'académie et précisera ces modalités pour chacun des quatre départements lorrains (date du congrès départemental, modalités d'expression, de vote, pour chaque département). **Nous invitons chaque syndiqué(e) à donner son avis, notamment en votant.**

*Le bureau académique du SNEP*

### JEUNESSE ET SPORTS

#### Le Pôle Éducatif J&S et Éducation Nationale, c'est pour bientôt...

Dans une circulaire du 12 juin 2019 sur l'Organisation Territoriale de l'Etat (OTE), le Premier Ministre acte le **rapprochement de Jeunesse et Sports avec l'Éducation Nationale** et annonce le transfert au MEN des missions J&S actuellement exercées au sein des DRDJSCS et des DDCS(PP). Un délégué académique sera placé auprès du recteur de région. Après concertation avec les acteurs concernés, les préfets de région doivent transmettre leurs propositions d'organisation avant fin octobre 2019 !

De son côté et avant même que les consultations ne commencent, l'Éducation Nationale adresse, dans une note aux recteurs du 2 juillet, son interprétation du texte qui, pour certains aspects, témoigne d'une totale méconnaissance des missions Jeunesse et Sports, des statuts des agents ainsi que des effectifs actuels. De plus, cette note contredit certains engagements pris au plus haut niveau vis-à-vis des personnels et de leurs représentants (dont le SNEP-FSU).

En effet, contrairement à ce qu'affirme la note du MEN, la circulaire OTE n'indique pas que les personnels JS seront « intégrés » dans les régions et les DSDEN mais évoque des équipes « positionnées dans les DASEN », sachant que l'intersyndicale J&S FSU-UNSA-CGT revendique une affectation de tous les personnels dans les rectorats avec, pour les collègues exerçant actuellement en DDCS(PP), un simple "bureau" dans la DSDEN de leur département. En effet, même si nous aimerions reconstituer les ex DDJS, le SNEP-FSU prend en compte la réalité des effectifs actuels.

- Dans notre région Grand Est, on recense :
- 31 profs de sport affectés au niveau départemental, répartis entre les 10 départements ;
  - 19 profs de sport travaillant en établissement JS (3 à 10 par CREPS) ;
  - 18 profs de sport exerçant les missions de Conseillers d'Animation Sportive (CAS) au sein du service « sport » et du service « formation » de la Direction Régionale JSCS Grand Est, répartis sur 3 sites (Chalons/Nancy/Strasbourg) ;
  - 69 profs de sport exerçant leurs missions de Conseillers Techniques et Sportifs (CTS) auprès des comités régionaux sportifs.

Si tous les agents ne travaillent pas dans des équipes régionalisées, les politiques publiques ne pourront pas être déployées sur tous les territoires.

Quant aux missions, le SNEP-FSU considère que les profs de sport n'ont aucune vocation à remplacer des enseignants d'EPS ; ils doivent continuer à exercer leurs missions statutaires en dehors du temps et du cadre scolaire. Ils ne doivent pas non plus voir leur périmètre d'intervention recentré sur la mise en œuvre du Service National Universel (SNU).

Pour l'instant, la priorité du MEN semble être la réforme du baccalauréat, mais il est urgent que les recteurs et DSDEN s'emparent de la question du pôle éducatif, car sa mise en œuvre est annoncée pour septembre 2020... Pour retrouver les propositions du SNEP-FSU : <http://www.snepfsu.net/mjs/index.php>

*Gwénaëlle Natter  
Secrétaire Nationale sport au SNEP-FSU  
Professeur de sport à la DRDJSCS Grand Est antenne de Nancy*



## **URGENCE RETRAITES : AGIR POUR D'AUTRES CHOIX**

**Actu acad**

La réforme des retraites voulue par le gouvernement n'est pas seulement un ajustement de divers paramètres [durée de cotisation, âge de départ, prise en compte de certaines spécificités -maternité, carrières longues, ...] mais une véritable réforme systémique qui induira des changements de société.

On passe d'un système solidaire à un système du chacun pour soi où les plus faibles ou en difficulté à un moment de leur vie seront pénalisés, où les mieux lotis seront considérablement avantagés, où certaines catégories (les femmes par exemple) paieront les pots cassés.

Il s'agit aussi d'ouvrir, pour le profit du système bancaire et assurantiel privé dont les fonds de pensions, un vaste marché. Les « assurés » seront sous la menace des aléas d'une crise financière.

Sauf à accepter d'être éventuellement un jour spoliés de nos droits à pension, nous devons réagir. Il s'agit certes de s'opposer aux propositions gouvernementales, mais aussi et surtout de proposer des solutions alternatives qu'ont élaborées nos organisations syndicales.

### **NOUS VOUS APPELONS À PARTICIPER À LA JOURNÉE D'ACTION INTERSYNDICALE MARDI 24 SEPTEMBRE**

**Les modalités pour chaque département seront disponibles dès que possible sur le site académique : <http://www.snefsu-nancy-metz.net/wp/> et par mél aux syndiqués.**

*Roland Rouzeau*

### **TOUS ENSEMBLE, C'EST MIEUX QUE CHACUN DANS SON COIN... LA FORCE DU SNEP...**

Vous êtes nombreux une nouvelle fois à nous être fidèles ou à nous avoir rejoints l'an passé, malgré le contexte médiatique qui tente de décrédibiliser l'action syndicale en général. Vous nous avez également accordé une large confiance à l'occasion des élections professionnelles de décembre dernier malgré les difficultés rencontrées avec le vote électronique. Nous vous remercions pour cette confiance renouvelée et, tout au long de l'année, nous nous efforçons d'être au plus près du terrain pour vous informer, vous défendre et vous proposer des rencontres riches en échanges professionnels lors des formations que nous organisons régulièrement sur tout le territoire académique.

Cette activité riche et dense est possible grâce à votre adhésion. Sans cet acte militant, nous ne pourrions pas fonctionner de la sorte, nous ne pourrions pas peser dans les combats que nous menons en votre nom pour défendre notre métier et l'ensemble de ses acteurs.

Au premier septembre, vous êtes déjà 119 à avoir choisi de reconduire automatiquement votre adhésion soit près d'un tiers de l'ensemble de nos syndiqués. C'est remarquable et très encourageant pour nous de nous savoir ainsi soutenus dès le début de l'année. C'est bien mais ce n'est pas encore assez, alors vous qui nous êtes fidèles d'une année à l'autre, et qui n'avez pas encore choisi ce mode d'adhésion, n'hésitez pas à opter pour le prélèvement automatique. Fini les oublis, vous avez la possibilité de choisir jusqu'à huit prélèvements par an (le dernier en juin !).

#### **...NOTRE FORCE !...**

Contrairement aux bruits de couloir consécutifs au prélèvement à la source de l'impôt, l'adhésion ouvre toujours droit à une déduction fiscale de 66% (sur votre impôt et non sur les revenus imposables, sauf si vous déclarez aux frais réels).

Vous pouvez également adhérer dès la rentrée et payer votre cotisation plus tard, en 2020 par exemple (en 7 fois maximum par chèque ou 6 fois maximum en prélèvement automatique).

Pour cette année qui s'annonce encore très chargée en actions syndicales : casse des services publics, de nos droits à la retraite, de notre pouvoir d'achat, de nos conditions de travail, etc...

Resterez-vous seuls à « grogner » dans votre coin ou déciderez-vous de vous engager à nos côtés en rejoignant ce formidable collectif réaliste et combatif qu'est le SNEP-FSU ?

#### **...CELLE DES PROFS DE SPORT ET DES ENSEIGNANTS D'EPS !**

Nous vous attendons avec impatience pour être encore plus efficaces. ADHEREZ ! (voir page 4)

*Philippe COLLOT, trésorier académique du SNEP*

Je renvoie ma fiche à l'adresse suivante : SNEP/FSU - COLLOT Philippe - 66 Bd Victor Hugo - 54510 TOMBLAINE

<b>Identité</b>	Date de naissance ____/____/____	Sexe : F <input type="checkbox"/> M <input type="checkbox"/>	<b>Situation professionnelle</b>	<b>Etablissement d'affectation ou zone de remplacement</b>		
	Nom	Code établissement				
	Nom de jeune fille	Nom				
	Prénom	Adresse complète				
	Adresse complète	Echelon (ou groupe pour les retraités)				
	Mail	Situation administrative (entourez ci-dessous)				
	Téléphone fixe	TZR		Poste fixe	Temps partiel : %	
	Téléphone portable	Prof Sport stagiaire		Prof EPS stagiaire	Agrégré stagiaire	
				Disponibilité	Congés (parental...)	

<b>Bulletins</b>	<b>Envoi des bulletins SNEP-FSU</b> <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<b>Envoi du bulletin FSU ( "POUR" )</b> <input type="checkbox"/> Version papier <input type="checkbox"/> Adresse personnelle <input type="checkbox"/> Adresse établissement <input type="checkbox"/> Version électronique	<b>Autorisation indispensable pour recevoir le bulletin</b> <small>J'accepte de fournir au SNEP-FSU les informations nécessaires me concernant et l'autorise à faire figurer des informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées par les articles 26 et 27 de la loi du 6/01/78. Cette autorisation est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au SNEP-FSU - Service</small>
	<b>Date et signature</b>		
	<b>Envoi des hors séries "Contre pied" uniquement par voie postale</b>		

## Cotisations SNEP-FSU METROPOLE 2019-2020

<b>Catégorie professionnelle</b>	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>	<b>Catégorie/échelon</b>										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4	5/HEA1	6/HEA2	7/HEA3	8	9	10	11
	Prof EPS - Prof de sport - PCEA Agri - ENS	100 €	126 €	143 €	152 €	160 €	165 €	175 €	187 €	199 €	213 €	228 €
	Prof EPS classe normale biadmissible			149 €	156 €	165 €	177 €	186 €	199 €	214 €	230 €	239 €
	Prof EPS Hors Classe - Prof Sport Hors Classe	199 €	209 €	224 €	242 €	257 €	271 €					
	Prof EPS Classe Ex.- Prof Sport Classe Ex.	236 €	250 €	263 €	283 €	303 €	315 €	334 €				
	AE - CE - PEGC		120 €	126 €	133 €	139 €	146 €	152 €	160 €	168 €	178 €	188 €
	CE - PEGC Hors Classe			177 €	187 €	211 €	227 €					
	CE - PEGC Classe Ex.	211 €	229 €	242 €	257 €	271 €						
	MA et CDI	100 €	113 €	116 €	124 €	133 €	140 €	150 €				
	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>	<b>Catégorie/échelon</b>										
	↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2	3	4/HEA1	5/HEA2	6/HEA3	7	8	9	10	11
	Agrégré - CTPS	110 €	166 €	169 €	183 €	194 €	208 €	223 €	239 €	256 €	271 €	282 €
	Agrégré Hors Classe - CTPS Hors Classe	256 €	271 €	283 €	303 €	315 €	334 €					
	<b>Entourez votre catégorie professionnelle</b>	<b>Catégorie/échelon</b>										
↓ ↓ ↓ ↓ ↓	1	2/HEA1	3/HEA2	4/HEA3	5/HEB1	6/HEB2	7/HEB3	8	9	10	11	
Agrégré Classe Ex.- CTPS Classe Ex.	283 €	303 €	315 €	334 €	334 €	345 €	363 €					
Prof EPS ou de sport stagiaire à l'externe	100 €				Contractuel (CDD) temps plein à l'année			44 €				
Agrégré stagiaire sur 1er poste	110 €				Autre contractuel (CDD)			30 €				
Congé parental - disponibilité	46 €				Congé de formation			102 €				
Stagiaire non reclassé : selon échelon de la catégorie d'origine.				Temps partiel : à calculer selon l'échelon et la quotité de service.				<b>Abonnement Bulletin</b>				
								Non syndicaux				60 €
								Institutions/Associations				60 €
								Etudiants STAPS				20 €
<b>Retraité-e : Montant net de la pension mensuelle avant prélèvement à la source.</b>												
Inférieur à 1151 € → Groupe 1		51 €	Entre 1 601 € et 1 800 € → groupe 4		94 €	Entre 2 501 € et 2 700 € → groupe 8		148 €				
Entre 1 151 € et 1 400 € → groupe 2		68 €	Entre 1 801 € et 2 050 € -4 groupe 5		103 €	Entre 2 701 € et 2 900 € → groupe 9		160 €				
Entre 1 401 € et 1 600 € → groupe 3		83 €	Entre 2 051 € et 2 300 € → groupe 6		117 €	Supérieur à 2 900 € → groupe 10		168 €				
			Entre 2 301 € et 2 500 € → groupe 7		134 €							

## Je choisis de payer ma cotisation...

1/ **Nouveauté ! En ligne** sur le site <http://www.snepfusu.net>

2/ **Par chèque** à l'ordre du SNEP-FSU Précisez le nombre de chèques (max 8)  (Indiquez au dos de chaque chèque la date d'encaissement)

3/ **Par prélèvement(s)** en une ou plusieurs fois (effectué le 5 de chaque mois d'octobre à juin, max 8 fois). Remplissez le mandat ci-dessous.

Nombre de prélèvements

Indiquez le 1er mois de prélèvement

<b>PRELEVEMENT MANDAT</b>	En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) le SNEP-FSU à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre banque à débiter votre compte conformément aux instructions du SNEP-FSU. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle.
	Une demande de remboursement doit être présentée : - dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé, - sans tarder et au plus tard dans les 13 mois en cas de prélèvement non autorisé. Vos droits concernant le présent mandat sont expliqués dans un document que vous pouvez obtenir auprès de votre banque.
Nom	
Prénom	
Adresse	
Compl. d'adresse	
CP - Ville	
Pays	
Code IBAN	
Code BIC	
Paiement récurrent <input checked="" type="checkbox"/>	MERCİ DE JOINDRE UN RIB
NE RIEN INSCRIRE ICI →	<input type="text"/>

Pour le compte du  
**SNEP-FSU**  
**76, rue des Rondeaux**  
**75020 PARIS**  
 Ref : cotisation SNEP  
**A :**  
**Le :**  
**Signature :**

**! CREDIT D'IMPOT**

Vous bénéficiez d'un crédit d'impôt égal à 66% du montant de votre cotisation.

Par exemple, une cotisation de 152 € ne vous coûte réellement que 51,68 €.



Pour gagner la tenue d'un référendum qui permettra aux citoyen(ne)s de s'exprimer sur la privatisation d'Aéroports de Paris, 4,7 millions de signatures sont nécessaires. Seul(e)s, les personnes inscrites sur les listes électorales peuvent s'exprimer.

Alors qu'on nous serine à longueur de journées que les caisses sont vides, qu'il faut faire des économies sur le dos des services publics pour qu'ils ne soient plus déficitaires et même rentables, la privatisation des biens publics se fait à marche forcée, privant les finances publiques de sommes considérables qui, au lieu de profiter à tous les citoyens, vont dans la poche de quelques actionnaires grâce aux dividendes versées. La privatisation des autoroutes, celle de l'aéroport de Toulouse-Blagnac en sont des exemples.

Les Aéroports de Paris sont rentables. Pourquoi en faire profiter des sociétés privées alors que la France a besoin d'argent pour ses hôpitaux, ses écoles, sa justice, ses services sociaux...

D'autres projets de privatisation sont dans les cartons : La française des jeux, Engie, les barrages hydroélectriques...

S'exprimer massivement pour la tenue d'un référendum, c'est :

- Affirmer notre volonté de peser dans les décisions politiques qui vont amener de profonds changements dans notre pays.
- Mettre un coup d'arrêt et donner un signal fort à ce gouvernement qui, à marche forcée veut imposer un nouveau modèle sociétal, quitte à utiliser la violence, les fake news ou éléments de communication flirtant allègrement parfois avec le mensonge.

Il ne vous en coûtera que quelques minutes de votre temps.

**Alors votons, faisons voter massivement** pour la tenue de ce référendum, 1<sup>ère</sup> étape vers une volonté de compter dans les décisions politiques et économiques de notre pays.

**Pour signer la demande de référendum sur la privatisation d'Aéroports de Paris :**

<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

**Mode d'emploi :** <http://fsu.fr/Referendum-Aeroport-de-Paris-mode-d-emploi.html>

**Argumentaire FSU :** <http://fsu.fr/Signez-pour-un-referendum-contre-la-privatisation-d-ADP.html>

Vous pourrez retrouver ces liens sur le site du SNEP académique

*Le SNEP Académique*

## Rentrée 2019

Nous faisons le constat à cette rentrée que de nombreux collègues contractuels (dont certains nous contactent directement), se trouvent affectés sur 3 établissements ou/et ne se voient pas attribuer leur forfait d'AS (de droit). Nous intervenons auprès des IPR qui eux-mêmes interpellent les chefs d'établissement et les services concernés, pour faire rétablir les droits des collègues.

D'autre part, en EPS comme dans d'autres matières, certains établissements n'ont toujours pas accueilli au moment où nous écrivons ces lignes, l'ensemble des personnels prévus (ou non) à la rentrée, ce qui pose problème et questionne. Ne pas hésiter à en faire part au SNEP : [corpo-nancy@snepfusu.net](mailto:corpo-nancy@snepfusu.net) ou [s3-nancy@snepfusu.net](mailto:s3-nancy@snepfusu.net)

*Patrick CHEVALLIER - Laetitia SOBAC*

## Bonne rentrée ! Le SNEP vous accueille dans chaque département

Le temps d'une soirée conviviale, venez rejoindre les militants de votre département. Ce sera l'occasion de se rencontrer, de « débrief » la rentrée, l'actualité, et de répondre à vos éventuelles interrogations autour d'un verre. Pour vous accueillir au mieux lors de cet apéritif amélioré, prévenez votre secrétaire départemental par mail.

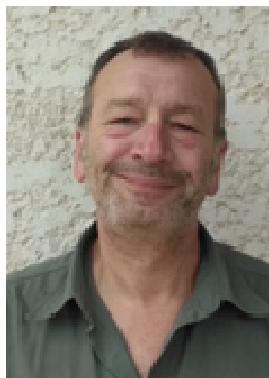
- À Épinal au gymnase du lycée Viviani : le lundi 23 septembre à 18h – [s2-88@snepfusu.net](mailto:s2-88@snepfusu.net)
- À Metz rue du Pré Chaudron (proche parc expo) : le jeudi 3 octobre à 18h – [s2-57@snepfusu.net](mailto:s2-57@snepfusu.net)
- À Nancy au local du SNEP 17 rue Drouin : le jeudi 3 octobre à 19h – [s2-54@snepfusu.net](mailto:s2-54@snepfusu.net)
- À Verdun au gymnase du lycée Margueritte : le jeudi 10 octobre à 18h – [s2-55@snepfusu.net](mailto:s2-55@snepfusu.net)

# - A CONSERVER -

# Organigramme 2019

## NIVEAU ACADEMIQUE

Co-Secrétaires généraux



Patrick Chevallier

[s2-55@snefsu.net](mailto:s2-55@snefsu.net)

06.03.19.45.69

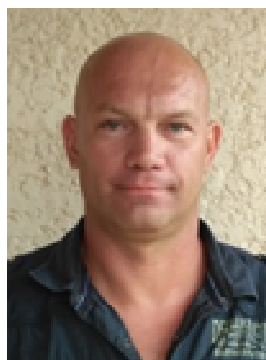


et Laetitia Sobac

[corpo-nancy@snefsu.net](mailto:corpo-nancy@snefsu.net)

06.52.93.51.49

Trésorier  
Syndicalisation



Philippe Collot

[t3-nancy@snefsu.net](mailto:t3-nancy@snefsu.net)

06.77.84.91.96

Responsable  
Publication



Roberto Ernesti

[rs-nancy@snefsu.net](mailto:rs-nancy@snefsu.net)

06.30.05.60.25

## NIVEAU DEPARTEMENTAL

54



Pierre Goudot

[s2-54@snefsu.net](mailto:s2-54@snefsu.net)

06.09.78.34.97

55



Patrick Chevallier

[s2-55@snefsu.net](mailto:s2-55@snefsu.net)

06.03.19.45.69

57



Céline Bristiel

[s2-57@snefsu.net](mailto:s2-57@snefsu.net)

06.77.84.91.96

88



Laurent Simonin

[s2-88@snefsu.net](mailto:s2-88@snefsu.net)

06.30.05.60.25

## COMMISSAIRES



Laurent Simonin



Laetitia Sobac



Chantal Suarez

[suarezchantal@yahoo.fr](mailto:suarezchantal@yahoo.fr)



Mélanie Guenser



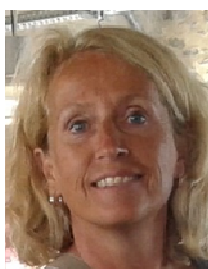
Pierre Goudot



Laurence  
Baudesson



Patrick Chevallier



Christine Gruzelle



Pierre-Etienne Flaczynski



Nathalie Hergat

RESPONSABLES DE DOSSIERS

UNSS EQUIPEMENTS



Pierre Goudot

STAGIAIRES



Laurence Baudesson et Laurent Simonin

[lau.baudesson@hotmail.fr](mailto:lau.baudesson@hotmail.fr)



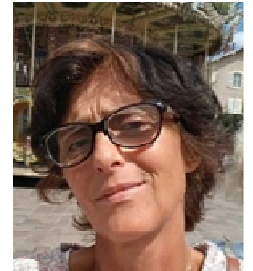
SECTEUR PEDAGOGIQUE



Christine Gruzelle et Marie-Annick Richard

[christine.gruzelle@gmail.com](mailto:christine.gruzelle@gmail.com)

[m-a.richard@orange.fr](mailto:m-a.richard@orange.fr)



JEUNESSE & SPORTS



Gwenaelle Natter

[gwenaelle.natter@drjscs.gouv.fr](mailto:gwenaelle.natter@drjscs.gouv.fr)

RETRAITES



Roland Rouzeau

[roland.rouzeau@free.fr](mailto:roland.rouzeau@free.fr)

06.89.10.35.17

CORPO



Laetitia Sobac

[snep.nancy.sante@gmail.com](mailto:snep.nancy.sante@gmail.com)

SANTE



Isabelle Chaube

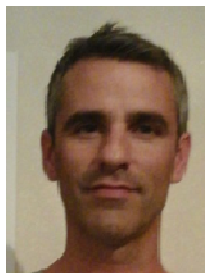
TZR



Emilie Bermand

[emilie.bermand@sfr.fr](mailto:emilie.bermand@sfr.fr)

PARITAIRES



Pierre Desry

[pierre.desry@live.fr](mailto:pierre.desry@live.fr)



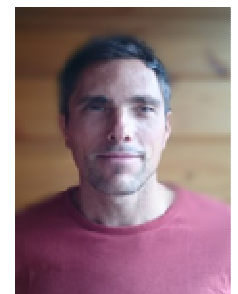
Céline Lemercier



Nicolas Jambois



Christelle Schulte



Arnaud Knibiehly



Stéphanie Colle



Gabriel Manivong



Emilie Bermand

COORDONNEES SNEP ACADEMIQUE

Nancy : 17 rue Drouin 54000 NANCY

Metz : 1 rue du pré chaudron 57070 METZ

[s3-nancy@snepfsu.net](mailto:s3-nancy@snepfsu.net)



Les stages proposés par le SNEP ont encore rencontré un vif succès l'année passée. C'est plus de 180 collègues qui par leur présence ont témoigné leur intérêt envers des sujets que seul le SNEP traite : responsabilité dans l'exercice de notre métier, EPS et culturalisme, retraites.

Qu'ils soient syndiqués ou non, tous les collègues sont accueillis, ce qui montre notre volonté d'ouverture et de solidarité, mais il faut garder à l'esprit que ces stages ont un coût et qu'ils sont possibles grâce aux cotisations des syndiqués. Nous espérons qu'après avoir profité de cet accueil et constaté la qualité des contenus proposés, ces collègues anciens ou jamais syndiqués se décideront cette année à rejoindre nos rangs. Ainsi nous serons plus nombreux et donc plus forts pour défendre notre profession qui subit de nouveau des attaques et dont l'avenir semble menacé.

Au programme cette année :

- Au niveau national, un colloque « Osons les arts » est programmé ainsi qu'une réflexion sur les programmes lycées.
- Au niveau académique, nous réfléchissons sur la mixité en EPS afin de tenter de répondre à la question : « Comment une mixité heureuse est-elle possible ? » Ce thème sera abordé à travers la pratique de la Danse et de la Boxe Française.

Nous envisageons également d'organiser un colloque avec des intervenants de tous horizons (sociologues, économistes, historiens, philosophes...) dont l'objectif serait de donner des clés pour comprendre, analyser les réformes en cours : ce qui les motive, leur impact sur notre métier et plus largement vers quel modèle de société elles nous entraînent. Nous souhaitons que ce programme vous inspire et que vous serez aussi nombreux voire davantage que l'année dernière !

*Christine Gruzelle et Marie-Annick Richard*

### LE SNEP EN AUDIENCE AVEC LES IPR EPS

**A notre demande, le bureau académique du SNEP a été reçu en audience** le jeudi 25 avril 2019, par 2 des 3 IPR-EPS de notre académie (MM Hoppé et Micheletti). Cette audience, qui fut longue et riche en échanges (plus de 4h) a permis de balayer des thèmes et des sujets aussi larges que l'**UNSS** (respect forfait 3h, IMP coordo...), **la carrière** (évaluation suite nouveau rendez-vous de carrière, avis posés, accès hors classe ou classe exceptionnelle, plan d'inspection...), **les TZR**, les **nouveaux programmes de lycée et LP** et leur mise en œuvre (la gestion des 2h30, l'enseignement des activités artistiques...), **la FPC**, les **problèmes de terrain** pour lesquels nous avons été sollicités par les collègues depuis la rentrée (OPEPS, dossier APPN, FOAD...). Nous avons échangé et avons profité de cette occasion pour rappeler nos mandats et défendre notre vision du métier, qui guident sans cesse nos actions et propositions (solidarité, justice, transparence, équité). Vous trouverez notre compte-rendu complet, réservé aux syndiqués, sur notre site web académique : <http://www.snefsu-nancy-metz.net/>

*Le bureau académique*

### Mission de Professeur Principal

**Le chef d'établissement peut-il imposer la charge de professeur principal ? NON !**

Le rôle du professeur principal est précisé par la circulaire n°93-087 du 21 janvier 1993. La désignation du professeur principal pour chaque classe est une obligation légale. La circulaire précise que « les professeurs principaux sont choisis par le chef d'établissement », mais le chef d'établissement ne dispose pas de l'autorité pour désigner les professeurs principaux. En effet, le statut des enseignants, quels que soient leur corps et leur grade, ne mentionne pas la charge de professeur principal. Le chef d'établissement ne peut donc, en conséquence, désigner un professeur principal sans l'accord de l'intéressé.

### ATTENTION :

### Heure de Vie de Classe (HVC)

La date limite d'inscription au PAF 2018-2019 est fixée cette année au **lundi 23 septembre 2019**. Inscrivez-vous sur GAIA, même si l'offre de formation est très réduite...

Un volume de 10 heures par année est prévu par les textes depuis 1999 pour chaque classe ; l'heure doit être définie dans l'emploi du temps de la classe (si possible pas en fin de journée). Elles doivent avoir lieu au minimum tous les mois, et sont généralement placées sous la responsabilité du PP. Elles peuvent être animées sur leur temps de travail par d'autres profs de la classe, CPE, personnels de santé, d'orientation... Les HVC relèvent des obligations de service des personnels concernés et ne donnent lieu à aucune rémunération supplémentaire. Circulaire 93-087 du 21/01/93 relative aux missions du professeur principal, B.O n°5 du 4/02/93

*Laetitia SOBAC*



Quand tout augmente ou presque (effectifs des classes, tâches, coût de la vie, durée de travail, âge de départ en retraite, etc.), seuls nos salaires n'évoluent pas ou sont en baisse...

C'est encore le cas lorsque nous apprenons début juillet, que le Rectorat de Nancy-Metz, en s'appuyant sur cette politique d'austérité et d'économie, a décidé tout simplement de diminuer de 10% le nombre d'IMP de nos coordonnateurs de district UNSS !

Le SNEP de Nancy-Metz est la seule organisation, depuis que la rémunération de cette mission est passée aux IMP, à être intervenue dans différentes instances (CD et CR UNSS, audiences...) pour défendre voire abonder ces indemnités dans l'enveloppe budgétaire allouée par le Rectorat.

Nous ne pouvons pas accepter que le travail et les missions de nos coordonnateurs UNSS ne soient pas considérés financièrement et légitimement à leur juste valeur !

C'est pourquoi, le SNEP va agir pour faire respecter les droits de nos collègues en intervenant au Rectorat par différents moyens, pour rétablir cette dotation.

Apportez votre soutien en vous syndiquant : cela permettra de renforcer le poids et l'action du SNEP !

### RAPPEL

Le Forfait UNSS de 3 heures hebdomadaires fait partie intégrante du service de **tous les enseignants d'EPS**.

Le nombre de forfaits UNSS ne doit pas être dépendant du nombre de professeurs exerçant à temps complet mais **doit être attribué à chaque enseignant, quel que soit son statut (TZR, contractuel) ou son service (complément)** : un enseignant réalisant son temps de service sur plusieurs établissements doit disposer de l'intégralité de son forfait.

Nous invitons les collègues à apporter **une grande vigilance**, dès la rentrée et lors de la signature de leur état de service (VS) dans chaque établissement.

Donc, si vous constatez une irrégularité, intervenez rapidement auprès des IPR EPS et du SNEP :

[s2-54@snefsu.net](mailto:s2-54@snefsu.net)

*Pierre Goudot, responsable SNEP du dossier UNSS*

### Elu(e)s des AS

Cette année, les enseignants d'EPS vont voter pour élire 3 représentant(e)s par département des animateurs des AS au Conseil Départemental de l'UNSS.

Le SNEP présentera une liste de 6 membres : 3 titulaires et 3 suppléant(e)s sur la base d'une plateforme «Le sport Scolaire, un droit pour toutes et pour tous», et ils agiront en faveur d'un Service Public du Sport Scolaire de qualité.

**Votez pour les listes présentées par le SNEP !**

## CAPA Classe Exceptionnelle des professeurs d'EPS 1<sup>er</sup> juillet 2019

### Ou de nouveau l'injustice des promotions au « mérite »

Après une troisième campagne de promotion à ce nouveau grade, nous constatons que notre opposition était légitime et que nos craintes étaient fondées à plus d'un titre.

La proportion exorbitante de promotions accordée au titre du vivier 1 (80% du total) montre ses limites et son caractère néfaste. Au bout de trois campagnes d'accession à cette classe exceptionnelle seulement, le nombre de collègues éligibles est inférieur au nombre de promotions possibles au titre de ce vivier.

Nous perdons ainsi pour notre académie 4 possibilités de promotions pourtant budgétisées.

Nous renouvelons notre demande de suppression de ces deux viviers avec l'établissement d'un seul tableau de promotions à la Classe Exceptionnelle.

C'est avec un profond sentiment d'injustice que les élus du SNEP-FSU ont vécu cette commission administrative concernant les promotions au titre du vivier 2. Sur les 162 collègues de ce vivier susceptibles d'obtenir l'accès à la classe exceptionnelle, et pour 9 promotions possibles, l'administration et le corps d'inspection ont décidé de promouvoir les 2 plus jeunes. Il n'y a que dans notre académie de Nancy-Metz que l'on voit ça !!!!!

Ce tableau d'accession à la Classe Exceptionnelle qui ressemble à « un fait du Prince » est cruellement vécu par nos collègues qui s'investissent sans compter (mais peut-être pas au bon endroit et/ou de manière trop discrète et désintéressée).

Comme nous l'avons exprimé en séance, nous considérons ce tableau de promotions comme un véritable « bras d'honneur » adressé à la profession.

Nous avons proposé, en cohérence avec nos mandats, de promouvoir nos collègues les plus proches de la retraite afin que le plus grand nombre puisse accéder à une pension revalorisée et assurer un nombre conséquent de futures nouvelles promotions à la classe exceptionnelle. Si la prise en compte de l'âge des collègues suscite des débats, elle dispose d'une logique implacable : celle d'une totale objectivité.

Pour nous, l'intérêt général ne sera jamais réductible à la somme de quelques intérêts particuliers.

*Patrick Chevallier*



Être TZR n'est déjà pas chose facile, alors autant pouvoir démarrer dans de bonnes conditions. Pour cela, dès le début de l'année, je suis attentif(ve) à quelques points :

- signer mon procès-verbal d'installation le jour de la pré-rentrée ;
- veiller à ce que l'arrêté de nomination ne soit pas antidaté et ne pas hésiter à le corriger manuellement (important pour la mise en paiement des frais) avant ;
- mon RAD (rattachement administratif) ne peut pas être changé(e) sans une demande écrite de ma part adressée au recteur ;
- bien avoir son forfait de 3h d'UNSS dans son service (décret 28/05/14).

Le maxima de service est de 17h+3h d'UNSS. Si je me retrouve avec moins d'heures d'enseignement, je peux être amené(e) à faire la différence dans mon RAD, mais en aucun cas on ne peut m'imposer autre chose que l'enseignement de l'EPS (on parle bien de **MAXIMA** de service).

Si je suis sur 2 établissements non limitrophes, j'ai droit à une réduction de service d'1h (j'ai ce même droit si je suis sur 3 établissements d'une même commune).

Si je suis affecté(e) en REP +, j'ai droit à la pondération (0,1) calculée en fonction de mon service. Quelle que soit mon affectation, j'ai droit à des indemnités :

- Si je suis en AFA (Affectation à l'Année), je peux prétendre à des frais de mission (déplacement et repas).
- Si je suis en SUP (Suppléance = remplacement de courte ou moyenne durée), j'ai droit à des ISSR (pour cela, je me rapproche de la secrétaire de mon établissement).

Si d'autres interrogations restent sans réponse, ne pas hésiter à prendre contact avec la responsable TZR SNEP FSU de l'académie. Et si nous constatons une forte demande, un stage spécial TZR pourra être organisé avant la fin du 1<sup>er</sup> trimestre.

*Emilie BERMAND Responsable du dossier TZR*

### **RENDEZ-VOUS DE CARRIERE : Contestation de votre « avis final » : ne pas hésiter !**

**Vous pouvez contester dans les deux cas suivants :**

- **s'il y a une incohérence forte entre l'évaluation primaire et celle du recteur, dite « finale ».** Les appréciations sont très majoritairement « excellent » mais l'appréciation finale est en-dessous (« satisfaisant » ou « très satisfaisant »).
- L'autre type de contestation, **qui est une contestation plus globale.** Dans ces dossiers, l'appréciation finale semble pour partie correspondre à l'évaluation initiale. Mais vous estimez que votre travail n'a pas été assez reconnu et que votre investissement va au-delà de ce qui a été relevé par le Chef d'établissement et/ou l'IPR.

L'avis posé concernant votre valeur professionnelle étant pérenne, il est important de bien réfléchir à contester, car il sera ensuite trop tard. Ne pas hésiter !

Dans un premier temps, il faut écrire un courrier de contestation détaillé au recteur (dans les 30 jours francs qui suivent la notification de l'avis) : si l'avis final initial n'est pas modifié, saisir ensuite la CAPA (à nouveau dans les 30 jours francs suivant la réponse du recteur). **Attention ! il n'est pas possible de saisir la CAPA pour contester son avis « recteur » si on n'a déjà réalisé la première étape de la contestation !** En cas de doute, n'hésitez pas à nous contacter : [corpo-nancy@snepfsu.net](mailto:corpo-nancy@snepfsu.net)

**Attention nouveauté : le délai pour être informé de sa date d'inspection a été ramené d'un mois à 15 jours !**

*Gabriel MANIVONG et Laetitia SOBAC*

### **Disparition : hommage à Laurent DEVILLERS**

Nous souhaitons rendre hommage à Laurent DEVILLERS qui nous a quitté cet été après son dernier combat contre la maladie. Car des combats, il en a menés tout au long de sa carrière de prof : toujours à cœur d'avoir les élèves au centre de son activité. Du forfait AS à la défense du service public, sans oublier les droits de ses collègues face aux diverses attaques de l'administration, Laurent, syndiqué fidèle, s'est souvent appuyé sur ses convictions pour être constamment dans l'action. Toutes nos pensées vont vers Muriel, sa compagne et collègue partie à la retraite l'an passé et nous lui présentons toutes nos condoléances.

*Le bureau académique du SNEP*



La FPMA (*Formation Paritaire Mixte Académique*) s'est déroulée le lundi 24 juin 2019.

Les opérations de mouvement sont un moment important pour les collègues que nous représentons. Il s'agit à la fois d'assurer le service public et de satisfaire au mieux les vœux des personnels, dans le respect des règles communes et de l'équité.

Les élus du SNEP-FSU de NANCY-METZ défendent un mouvement des personnels **transparent et juste**. Cette volonté de satisfaire le plus grand nombre de collègues dans leur mutation choisie est possible grâce au paritarisme et aux relations efficaces de travail entre les commissaires paritaires du SNEP et les services rectoraux de mutation. La préparation de ce mouvement a mobilisé 15 commissaires paritaires du SNEP pendant plus d'une semaine, qui ont travaillé avec rigueur et sérieux.

Mais la qualité du mouvement et la satisfaction des demandeurs sont avant tout déterminées par le nombre de postes offerts au mouvement. Cette année, il y en a eu trop peu. Cela n'a pas permis de résoudre de manière satisfaisante certaines situations individuelles malgré nos nombreuses propositions.

### Le rôle des élus SNEP en FPMA :

- Faire un travail de vérification du projet de mouvement présenté par l'administration et faire des propositions assurant à tout demandeur de mutation qu'il puisse être traité dans la transparence et avec équité (respect des règles du mouvement). Les barèmes de tous les collègues sont recalculés par les commissaires paritaires du SNEP.
- En amont de la FPMA : faire des propositions pour libérer des postes à temps plein et les réinjecter dans le mouvement afin de le fluidifier (poste étiqueté resté vacant 3 années consécutives et implantation des stagiaires sur des BMP : *Blocs de Moyens Provisoires*). Depuis la mise en place des supports stagiaires (pour tous les stagiaires), chaque année ce sont une quinzaine de postes qui sont bloqués pour ces dits supports. Et chaque année nous demandons le déblocage d'un certain nombre de postes pour pouvoir améliorer le mouvement.
- En séance, les élus paritaires font des propositions concrètes et réglementaires pour une amélioration globale du mouvement (plus de mutations, de meilleurs affectations) ; certaines propositions d'amélioration du SNEP ont été suivies par l'administration.

Rappel : La barre d'entrée dans l'académie à la phase inter 2019 était très basse et de (14 points). De nombreux collègues ont été mutés à Nancy-Metz (41). Le nombre de TZR augmente (93 contre 75).

Ont été actées après la FPMA :

- **5 améliorations en extension (c'est-à-dire hors des vœux émis par les collègues)**
- **2 mutations supplémentaires de collègues qui n'obtenaient rien au projet**

Sur **175** demandeurs, **83 obtiennent une mutation**, dont 3 mesures de carte scolaire (MCS), 41 entrants à l'inter devant obligatoirement obtenir une mutation, 4 collègues traités en extension sur poste fixe, et 7 collègues traités en extension sur zone de remplacement. Finalement, il s'agit de **21 mutations dites « volontaires »**, soit moins que l'année précédente. **Les capacités de remplacement s'améliorent par rapport à l'an dernier** ; en effet cette année 11 collègues TZR se sont stabilisés sur poste fixe (ce qui est une bonne chose pour eux) et 19 collègues sont nommés en ZR (donc +8).

### Quelques faits marquants du mouvement 2019

- **Dossiers médicaux** : malgré la bonification médicale accordée à une collègue, celle-ci est traitée « en extension » (son barème bonifié n'aura pas suffi par rapport à ses vœux exprimés).
- Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, un poste étiqueté DNL «EPS-Allemand» n'a pas été pourvu faute de candidat ; le SNEP demande donc qu'il ne soit plus spécifique pour être mis au mouvement et pourvu.
- Des collègues en disponibilité ont participé au mouvement et réintégré leur département.
- Malgré leur sollicitation et notre appui, des collègues n'ont pas trouvé l'attention particulière que le rectorat leur aurait due, ce que nous dénonçons.

Les barres départementales à l'INTRA sont les suivantes (barème du dernier entrant) :

Les commissaires paritaires du SNEP sont résolus à continuer d'exercer dans les FPMA et CAPA, le contrôle démocratique pour lequel la profession les a élus. Ensemble, soyons déterminés à défendre le paritarisme. C'est la garantie collective du respect des droits de tous et de chacun. Les élus SNEP vous garantissent travail sérieux et probité. Ne laissez pas s'instaurer des commissions sans la présence de vos élus ! (la suite p. 12)

Barres d'entrée INTRA 2018 Nancy-Metz		
dép	établissement	ZR
54	14 pts	44 pts
55	34 pts	34 pts
57	54 pts	14 pts
88	104 pts	61 pts



Dès à présent, faites savoir votre attachement au paritarisme en adressant un mail à M. le Recteur : [ce.recteur@ac-nancy-metz.fr](mailto:ce.recteur@ac-nancy-metz.fr) avec copie au SNEP ([s3-nancy@snefsu.net](mailto:s3-nancy@snefsu.net))

« M. le Recteur, je souhaite continuer à être représenté par les élus paritaires de mon corps d'enseignant d'EPS, et ce lors de toutes les commissions paritaires et groupes de travail. Je juge cette fonction importante et je souhaite qu'elle perdure. »

Chantal SUAREZ et Laetitia SOBAC

## Bienvenue et bonne année scolaire à nos jeunes collègues stagiaires !

Cette année, notre académie accueille 21 nouveaux collègues stagiaires en EPS. Tous les militants du SNEP et l'ensemble des collègues les félicitent pour leur réussite aux différents concours.

Les lauréats 2019 :

Concours externe : Anaïs Allard, Marie Arnould, Antoine Biemann, Manon Borri, Emma Boucefar, Léa Buscemi, Corentin Forgues, Maëlle Gresset, Anatole Hauessler, Amandine Lecrux, Manon Lux, Guillaume Morin, Perrine Polloni, Karen Quilghini, Luc Simon, Théo Sonzogni, Lucas Thilly, Juliette Vincent, Christophe Walter.

Concours interne : Xavier Picard et Loïc Zito

Comme chaque année, nous avons pu avoir un premier contact avec certains d'entre eux lors de leur première journée d'accueil fin août par notre nouveau Recteur. Nous serons à leur disposition pour répondre à leurs questions et essayer de les accompagner au mieux tout au long de l'année scolaire pour leur permettre une entrée éclairée dans le métier.

Plusieurs réunions leur seront proposées, notamment pendant les périodes de mutations.

Un grand bravo également à Matthieu Calvo, Audrey Vincent, Kristian Walczak et Yannick Zanetti pour leur réussite à l'agrégation interne !

Laurence Baudesson et Laurent Simonin  
pour le dossier jeunes du SNEP

## CAPA Hors Classe 2019

Le 11 juin 2019 a eu lieu la CAPA HORS CLASSE. Nous avons 230 promouvables, 17% de promotion possible soit 40 collègues qui pouvaient accéder à ce grade .

Pour être promuable, il faut être dans le 9<sup>ème</sup> échelon et avoir une ancienneté dans cet échelon d'au moins 2 ans. Tous les 11<sup>ème</sup> échelon hormis 2 collègues (qui avait un avis à consolider de la rectrice) sont promus, ainsi que les 10<sup>ème</sup> échelon avec plus de 2 ans d'ancienneté.

Le PPCR prévoit que tous les agents doivent pouvoir accéder à 2 grades différents. Cette promotion 2019 confirme cette directive, soutenue par le SNEP, qui favorise davantage les échelons les plus élevés et les collègues les plus anciens, au lieu d'un pseudo mérite...

L'accès à la hors classe s'appuie sur un classement des collègues promouvables. Ce classement se fait selon un barème avec des points obtenus par l'ancienneté et par l'avis de la rectrice. Vous pouvez retrouver ces barèmes sur notre site académique du SNEP.

Pour l'ancienneté, les points sont calculés sur la base de l'échelon détenu et de l'ancienneté dans l'échelon au 31 août 2019. Dans les documents que nous avons eu, apparaît désormais pour les nouveaux promouvables l'avis de la rectrice. Pour les collègues promouvables en 2018 non promus, nous avons les avis IPR et Chef d'établissement et nous pouvions relever des incohérences : désormais, c'est impossible.

Il faut savoir que les avis donnés sont pérennes. Ils ne peuvent plus changer, que ce soit pour les avis de la rectrice, pour celui des IPR ou celui des chefs d'établissement. Un chef d'établissement ne peut pas changer son ancien avis sauf s'il souhaite le dégrader.

Il est difficile avec ce système d'avis pérennes de ne pas ressentir une certaine injustice, une non reconnaissance du travail, de l'engagement d'un collègue dans l'évolution d'une carrière.

Il nous semble qu'aucune structure actuelle ne fonctionne avec une telle modalité d'évaluation de son personnel. Cela compromet sérieusement la recherche d'efficacité pour tous ceux qui travaillent au sein de cette dernière. Sans possibilité de perspective d'évolution, il y a sans doute moins d'intérêt à s'impliquer.

Nous avons demandé aux membres de la CAPA de donner leur point de vue sur ces avis pérennes. Les chefs d'établissement se sont exprimés, ils ont reconnu qu'ils ne savaient pas pour beaucoup d'entre eux que leur avis étaient pérennes et ils étaient d'accord avec notre constat ; l'administration a pris note de nos remarques qui se justifiaient selon elle et devrait faire remonter nos doléances, le corps d'inspection avec un représentant n'a pas donné d'avis.

Laurent SIMONIN